

Antonin HERGAULT

La culture matérielle des sociétés rurales

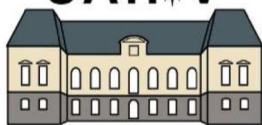
à la fin du XVIII^e siècle
à la lumière du mobilier métallique

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

BULLETIN ET MÉMOIRES

TOME CXXIII - 2019

SAH·V



Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine

La culture matérielle des sociétés rurales à la fin du XVIII^e siècle à la lumière du mobilier métallique

L'étude historique de la culture matérielle des sociétés peut prendre des formes diverses en fonction des périodes étudiées et des sources disponibles. Dans ce domaine l'inventaire après décès représente, pour les historiens de la culture matérielle, une source d'information importante donnant accès à une grande partie des objets de la vie quotidienne, qu'elle soit domestique ou professionnelle. Parmi les multiples manières d'interroger cette abondante source d'information (*via* le gros mobilier en bois, le vêtement, les fortunes, etc.), il existe une catégorie d'objets qui permet d'aborder de très nombreux aspects de la vie quotidienne des populations : le mobilier métallique. Cette appellation regroupe, dans les intérieurs du XVIII^e siècle, une multitude d'objets de nature très différentes, le matériel de cuisine, l'outillage, la vaisselle, les armes, le matériel d'éclairage ainsi que certains objets liés au vêtement, à l'apparence et à l'hygiène : c'est un domaine aussi vaste que varié. Le mobilier métallique regroupe en général de petits objets, de valeur unitaire parfois dérisoire, qui ne semblent pas peser bien lourd dans la fortune totale des foyers de l'époque. Pour cette raison, ou pour d'autres, l'étude précise de ce petit mobilier a, semble-t-il, été quelque peu délaissée par l'histoire de la culture matérielle. En effet, si de nombreuses études portent sur le mobilier présent dans l'habitat, peu d'entre elles s'attardent de manière précise et élargie sur ce type d'objets. L'étude spécifique de ce mobilier permet pourtant à la fois de rentrer dans les cuisines, d'entrouvrir les vaisseliers, de pénétrer dans les granges et les ateliers, et donc de mettre en lumière des pratiques particulières, domestiques et professionnelles. Dans une certaine mesure, les inventaires apportent des renseignements techniques sur ces objets : matériaux, état d'usure, usage spécifique de l'objet ou encore description d'un détail permettant d'identifier l'objet. Tous ces détails nous renseignent sur la qualité de l'objet, l'usage qu'en avait son propriétaire, ainsi que les moyens qu'il était prêt à investir dans tel ou tel d'entre eux. Mais l'inventaire est aussi

une source beaucoup plus lacunaire que le laisse transparaître l'aspect normé et rigoureux du document. Certains objets sont parfois absents, insuffisamment décrits ou encore même tout à fait inconnus, car le but du document n'a bien évidemment jamais été d'enregistrer ce mobilier à des fins d'études¹. Dans le cas du mobilier métallique, il est parfois compliqué de savoir relativement précisément quel métal ou alliage composait ces objets, voire d'identifier leur caractère métallique.

Dans le cadre d'un travail de master, nous avons réalisé une étude du mobilier métallique présent dans une cohorte d'inventaires après décès provenant du territoire de la sénéchaussée présidial de Rennes². L'ensemble des objets retrouvés et classés durant cette étude forme un corpus qui permet une lecture plus ou moins précise des pratiques professionnelles et domestiques de leur propriétaire. Nous proposons donc d'apporter dans ces pages un bref éclairage sur la culture matérielle des sociétés rurales des années 1770 en haute Bretagne en présentant quelques questions qui peuvent être soulevées par l'étude de ce mobilier très spécifique, ainsi que les réponses que nous avons pu y apporter. Les aires géographiques étudiées *via* le corpus d'inventaire, à savoir la sénéchaussée présidiale de Rennes, de la baronnie de Châteaugiron et du marquisat de Châteauneuf permettent d'accéder à des situations matérielles bien différentes au sein d'un même contexte rural ; on y trouve de très grosses métairies, des exploitations plus modestes correspondant le plus souvent à des fermes mais également un nombre conséquent d'inventaires concernant des ouvriers agricoles et des artisans. Cet espace particulier permet bien entendu d'appréhender les modes de vie urbains que nous ne développerons pas ici, mais qui pourra servir d'élément ponctuel de comparaison avec les données recueillies dans les campagnes. Rappelons qu'il serait inexact et dommageable de considérer la culture urbaine comme une norme de développement tant matérielle que culturelle que les campagnes peineraient à suivre en cette fin de XVIII^e siècle. Il faut au contraire considérer ces deux aires comme des espaces interdépendants en contact (la frontière entre urbain et rural est d'ailleurs difficile à déterminer avec précision dans le cas rennais), aux pratiques quotidiennes globalement homogènes, mais dont les particularités révèlent des manières parfois différentes de concevoir et d'organiser le quotidien.

1. En effet, dans la plupart des cas, l'inventaire est là pour mettre fin à la communauté d'un ménage dans le but d'organiser une succession. Or, certains objets très personnels (lunettes, objets liés à l'hygiène, bijoux, etc.) sont souvent absents, car n'appartenant pas à la communauté du ménage.

2. Antonin HERGAULT, *Le mobilier métallique en Haute-Bretagne entre 1770 et 1774. Étude menée à partir des inventaires après décès de la sénéchaussée présidial de Rennes, de la baronnie de Châteaugiron et du marquisat de Châteauneuf*, mémoire de maîtrise d'histoire, université de Rennes 2, 2017.

Interroger les pratiques de la vie domestique à travers le mobilier métallique

L'homogénéité des inventaires ruraux en matière de mobilier métallique

La vie domestique des foyers ruraux s'articule autour du foyer, bien souvent unique, de l'habitation. L'âtre est à la fois le principal moyen de chauffage de l'habitation, l'endroit où l'on cuit les aliments, mais également, fréquemment, l'unique source de lumière une fois la nuit tombée. Le foyer est donc l'épicentre de l'habitation et ce n'est certainement pas un hasard si la procédure d'inventaire des biens débute toujours par l'âtre. Bien que la cheminée ne soit pas décrite dans l'inventaire, cette dernière est facilement identifiable grâce au mobilier qui gravite autour³. On retrouve en effet systématiquement les ustensiles permettant la gestion du feu : les *chenets* ou les *landiers* qui servent à maintenir les bûches, les pinces, pelles à feu, tisonniers et soufflets qui permettent de gérer le feu, et enfin les objets servant à soutenir le mobilier de cuisine à savoir les *crémaillères* et les *trépieds*. Ces objets sont quasiment toujours présents sous des formes et des qualités variées, ce qui nous montre l'omniprésence de ce mode de chauffage et de cuisson dans les campagnes bretonnes, alors qu'en ville certains dispositifs de chauffages annexes comme les *fourneaux* se développent à la même période⁴. Dans les inventaires ruraux, ce type de regroupement d'objets liés au foyer ne se constate en général qu'une seule fois, ce qui laisse supposer que les intérieurs ne comportent qu'un seul âtre et ceci quel que soit le niveau de fortune ou le nombre d'habitants de la maison. Si l'on constate une certaine homogénéité dans l'équipement des âtres des campagnes, il est en revanche difficile d'obtenir des informations sur la taille de ces derniers *via* le mobilier. Il est cependant légitime de penser que les grosses métairies possédaient des foyers équipés pour chauffer et nourrir un plus grand nombre de personnes qu'une maison de petit fermier, mais le manque de détail apporté par les greffiers à la description du mobilier, notamment la taille, ne permet pas d'étayer cette supposition.

On remarque une homogénéité similaire dans le matériel de cuisine présent dans les inventaires ruraux. Chaque foyer est équipé d'au moins une marmite ou d'un chaudron, d'une *galetière* (ou *galetoire*) et de poêles pour ce qui concerne le matériel de cuisson ; on retrouve également un nombre variable de petits ustensiles servant à la préparation des repas, comme les couteaux, les écumoirs et les cuillères à pot. Ces quelques ustensiles

3. Les inventaires après décès décrivent le « mobilier » et non l'« immobilier » ; la description des murs, des ouvertures, de la répartition des pièces ou encore de la position et de la forme des foyers est absente du document.

4. Le fourneau est un vaisseau en fer surélevé grâce à des pieds qui permet de rehausser le foyer. Le vaisseau est plus ou moins ajouré pour permettre la circulation de l'air ; une grille lui permet d'accueillir des casseroles ou des poêlons.

constituent souvent la totalité de l'équipement de cuisine des ménages ruraux. On constate donc une certaine uniformité culturelle dans la manière de préparer les repas dans les intérieurs des paysans bretons de la seconde moitié du XVIII^e siècle, quels que soient le statut et la richesse des foyers. En effet, les variations constatées entre les possessions des grosses métairies, des petits fermiers ou des ouvriers agricoles, ne concernent pas le type d'objet possédé, mais plutôt le nombre, la taille et la qualité de ces derniers. Une fois ce constat effectué, encore faut-il relier ce mobilier de cuisine à des pratiques alimentaires.

Les consommations alimentaires rurales à la lumière du mobilier de cuisine

L'alimentation dans les campagnes est largement dominée par les céréales qui représentent la majorité de la ration calorique⁵. Si dans le royaume, elles sont très majoritairement consommées sous forme de pain, on constate une certaine diversité en Bretagne où le pain est bien sûr très présent, mais où l'on consomme aussi les céréales en galettes ou en bouillies, surtout dans les campagnes. Les nombreuses galettières retrouvées en campagne confirment que les paysans consommaient des galettes ; les bouillies quant à elles, pouvaient être préparées dans n'importe quel chaudron ou marmite. Il ne faut pas nécessairement voir dans le manque de diversité des aliments et du matériel de cuisine une éternelle et austère redondance dans les repas. Si le «companage», c'est-à-dire les aliments qui accompagnent le pain, est souvent le même, il peut être cuisiné de manières différentes. Ainsi, à l'aide d'une simple poêle par exemple, les légumes peuvent être revenus, frits, ou encore brassés en omelette. Dans les campagnes, la forme de companage la plus fréquemment rencontrée reste tout de même la soupe. Le pain et les galettes sont accompagnés de légumes, en général cuits à l'eau, parfois accompagnés de lard qui pouvait être préparé sur le gril ou également cuit dans l'eau. On comprend donc ici la place prépondérante de la marmite dans les inventaires paysans due à sa polyvalence ; servant à la fois à faire chauffer de l'eau, préparer la bouillie, et faire la soupe elle est l'ustensile indispensable à chaque foyer.

L'absence de moulins à café, de moulins à poivre, de cafetières ou encore de râpe à sucre, semble nous indiquer que la consommation de produits coloniaux n'est pas encore une pratique très répandue dans les ménages ruraux alors que les inventaires rennais attestent d'une consommation bien présente et ce y compris dans des foyers modestes. On rencontre également peu de broches dans les inventaires ruraux ; seulement un quart des foyers en sont équipés, principalement des métairies. Le tournebroche est presque totalement absent des inventaires ruraux où les broches sont

5. Jean-Louis FLANDRIN, Massimo MONTANARI (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996, p. 603.

toutes décrites comme manuelles. Même constat pour les grils qui n'apparaissent que dans un inventaire sur trois. La consommation d'aliments grillés semble donc bien moins répandue qu'en ville, où les grils et les broches sont très courants comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. Pourcentages des inventaires possédant au moins un des objets indiqués

	broches	tournebroches	grils
Aire urbaine	65,7 %	24,5 %	70,6 %
Aire rurale	24,5 %	0,9 %	31,3 %

Les poêles à châtaignes semblent également plus présentes en ville qu'en campagne. Si les châtaignes étaient consommées dans les campagnes, soit elles étaient grillées à même la braise, soit elles étaient bouillies et écrasées avec du lait pour former une sorte de bouillie servant de complément alimentaire aux céréales⁶.

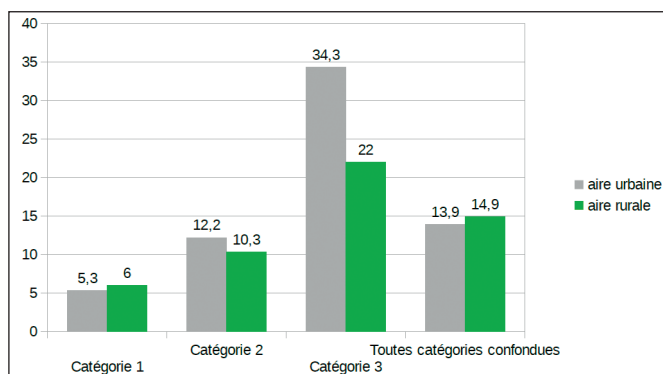
Le fait que la marmite ou le chaudron soient le dénominateur commun des intérieurs ruraux, alors que la casserole semble les remplacer en ville, peut aussi s'expliquer par la taille des ménages de ces deux aires. En ville, il se compose en général du cercle familial restreint et parfois de domestiques, alors qu'en campagne la composition du ménage s'étend à des ensembles familiaux plus importants. Si la marmite est donc nécessaire en campagne pour nourrir de nombreuses bouches, elle se révèle trop grande en ville où la casserole, plus petite et plus polyvalente, la remplace. Si le mobilier de cuisine est moins diversifié en campagne qu'en ville, il ne faut cependant pas associer cet état de fait à une forme de pauvreté matérielle. En effet, comme le montre le graphique suivant (fig. 1), les cuisines rurales ne sont pas moins bien équipées que les cuisines urbaines.

Parenthèse sur la toxicité des alliages cuivreux

Une large majorité des vaisseaux et ustensiles de cuisine retrouvés est composée d'alliages cuivreux dont il est parfois compliqué d'estimer la réelle composition. Les plus fréquemment retrouvés sont les « cuivres rouges », les « cuivres jaunes » et le « potin »⁷. Le cuivre en lui-même est toxique pour l'organisme lorsqu'il est présent en trop grande quantité, mais

6. Florent QUELLIER Florent, *La table des Français, une histoire culturelle (XV^e-début XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 30.

7. Les « cuivres rouges » désignent des cuivres presque purs, mais qui sont souvent alliés à une petite quantité d'arsenic qui permet d'améliorer significativement les propriétés mécaniques du matériau. Les « cuivres jaunes » désignent d'une manière large les laitons, c'est-à-dire les alliages cuivre-zinc dans des quantités qui peuvent être variables. Le laiton a pour avantage de conserver la conductivité thermique du cuivre (intéressante en cuisine) tout en améliorant ses propriétés mécaniques. Le « potin » désigne les alliages de type bronze, à savoir cuivre-étain.



1. Nombre moyen d'ustensiles de cuisine possédés par foyer : la catégorie 1 correspond aux inventaires les plus pauvres (entre 0 et 200 livres), la catégorie 2 aux inventaires médians et la catégorie 3 aux inventaires les plus riches (> 1 500 livres)

son principal inconvénient vient des formes qu'il prend en se corrodant. Le « vert-de-gris », qui se forme à la surface de ces alliages, est en fait un carbonate ou un chlorure de cuivre hautement toxique. Les vaisseaux de cuisine qui n'étaient pas étamés devaient donc être correctement entretenus pour limiter la formation de ce vert-de-gris. Ce n'est cependant pas le cuivre qui pose le plus de problèmes, mais bien la faible quantité de plomb ou d'arsenic pouvant se trouver dans les alliages qu'ils sont destinés à rendre plus durs. Invisibles à faibles doses, le plomb et l'arsenic peuvent être à l'origine de nombreux symptômes, défaillances immunitaires prononcées chez les enfants, problèmes cognitifs et nerveux, pathologies mentales diverses, dépressions immunitaires, goutte.

Cuisiner dans ces alliages engendre un processus de dégradation des métaux sous l'action de la chaleur durant lequel des éléments métalliques vont passer dans la nourriture, accentuée par l'acidité des aliments que contiennent les ustensiles, qui peut elle aussi dissoudre les métaux. La graisse contenue dans les aliments va venir achever cette chaîne d'empoisonnement en venant fixer dans la nourriture les éléments métalliques toxiques dégradés par la chaleur et l'acidité. C'est pour lutter contre la toxicité des alliages et contre l'apparition du vert-de-gris que certains ustensiles en cuivre sont étamés, mais cette technique peut générer plus de problèmes qu'elle n'en résout. L'étamage est vu à l'époque comme un moyen de limiter la toxicité du matériel, car il isole la nourriture du cuivre et protège les objets composés de ce métal de l'apparition du vert-de-gris. Au final, cette technique ne fait que substituer la toxicité de l'étain à celle de l'alliage cuivreux : « On se croit en sûreté par l'étamage, sans faire attention qu'il y a de la témérité à ne mettre entre la mort & soi qu'une lame très mince d'une com-

position métallique très-dangereuse par elle-même⁸. » L'étain est en effet plus toxique que le cuivre seul, il se dégrade à des températures plus faibles et a donc plus de chances de se retrouver dans la nourriture. De plus, les étamages falsifiés dans lesquels le plomb est substitué à l'étain semblent être relativement courants du fait des aspects similaires de ces deux métaux. Cette falsification rend alors l'«étamage» extrêmement toxique. Au même titre que l'étamage, la vaisselle d'étain est également considérée comme très toxique en raison de l'arsenic que contiennent les étains. Bien que le danger de ces métaux, ainsi que leurs conséquences néfastes sur la santé de la population, soit connu des médecins et des savants, les métallurgistes de l'époque n'ont pas encore de matériaux alternatifs à proposer pour remplacer les batteries en cuivre.

Quel rapport à la lumière en campagne et en ville ?

«La lumière constitue non seulement une “conquête culturelle” (Daniel Roche), mais aussi une véritable révolution, car les pratiques sociales s'en trouveront modifiées⁹. » Si ces mots, empruntés à Alain Cabantous, visent à décrire la révolution que fut l'arrivée de l'éclairage public dans les villes, ils sont également applicables à celui des intérieurs. La capacité à éclairer de mieux en mieux les intérieurs en ville permet le développement des soirées, tandis qu'en campagne l'activité nocturne semble se dérouler autour de l'indispensable feu de cheminée sous la forme de veillées. Les activités nocturnes étant très étroitement liées à la question de l'éclairage, l'étude de la répartition des luminaires¹⁰ permet donc d'apporter des éléments de réponses sur les pratiques culturelles nocturnes. L'étude statistique de la répartition du mobilier d'éclairage apprend que les foyers bretons possédaient en moyenne 2,9 luminaires. Ce nombre dissimule cependant une répartition très inégale du mobilier d'éclairage entre ville et campagne tout d'abord, puis entre les riches et ceux qui le sont moins (fig. 2).

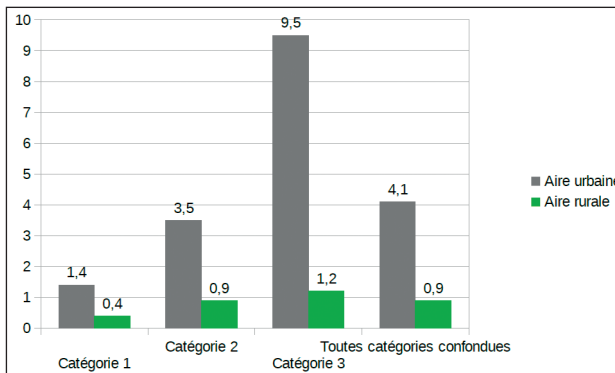
En effet, comme le montre le graphique présenté page suivante, les quantités de luminaires retrouvés dans les inventaires sont radicalement différentes entre la ville et la campagne. Quelles sont les raisons permettant d'expliquer cette importante disparité ? Les paysans ne sont pas plus pauvres que la majorité des citadins, le peu de luminaires retrouvés ne peut être imputé à un simple manque de moyens, car ce ne sont pas des objets très chers. Les paysans n'ont pas moins besoin de s'éclairer que les citadins : si le cycle jour nuit rythme la vie, la tombée de la nuit ne signifie pas pour

8. Denis DIDEROT, Jean LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonne des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briansson/David/Le Breton/Durand, 1751, t. XII, p. 776.

9. Alain CABANTOUS, *Histoire de la nuit : XVII^e- XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 250.

10. Le terme « luminaire » correspond ici à l'ensemble du mobilier d'éclairage portatif : les chandeliers, les lanternes et les flambeaux forment la quasi-totalité des luminaires présents dans les inventaires.

autant la fin de toute activité dans les campagnes. Comment donc expliquer cette différence, si ce n'est par un rapport culturel différent à la lumière et l'éclairage entre les habitants des villes et ceux des campagnes ? On peut avoir du mal à envisager cette éventualité, car l'abondance d'éclairage paraît aujourd'hui normale et il peut sembler abstrait d'imaginer que des rapports différents à l'éclairage aient pu exister sur une aire géographique restreinte. Ce sont pourtant les pratiques nocturnes citadines et rurales qui conditionnent le besoin d'éclairage ; or, ces dernières sont assez différentes.



2. Nombre moyen de luminaires possédés par foyer : la catégorie 1 correspond aux inventaires les plus pauvres (entre 0 et 200 livres), la catégorie 2 aux inventaires médians et la catégorie 3 aux inventaires les plus riches (> 1 500 livres)

Dans les campagnes, l'automne et l'hiver forment une période d'isolement causée, non seulement par les longues nuits, mais aussi par les difficultés de communication durant la mauvaise saison. C'est notamment pour rompre cet isolement hivernal qu'existe la pratique de la veillée durant laquelle la question de l'éclairage est primordiale. Elle dépasse le cercle strictement familial, on y invite les voisins pour entretenir la sociabilité et les liens de voisinage ; c'est un temps privilégié pour se raconter des histoires. Mais la veillée est aussi l'occasion de réaliser collectivement des travaux domestiques comme le tissage ou le filage¹¹. On se réunit alors autour de la cheminée, source de chaleur et de lumière, pour travailler ou discuter, il est donc inutile dans ces cas-là de posséder beaucoup de luminaires.

Ce phénomène de la veillée est beaucoup moins répandu en ville, où la mauvaise saison ne correspond pas à une période d'isolement. Pour la plupart des citadins, les soirées se déroulent soit dans le logement familial, soit dans les cabarets ou dans les autres lieux de sociabilité moins présents à la campagne. L'éclairage de l'intérieur est aussi assuré par la cheminée,

11. Alain CABANTOUS, *Histoire de la nuit...*, 2009, *op. cit.*, p. 66.

ainsi la plupart des logements à une pièce ne possèdent qu'un seul chandelier, voire pas du tout. Cependant, en ville, la norme semble être de posséder un chandelier par pièce. Contrairement à la campagne, où il est vraisemblablement un outil très mobile qui se déplace de pièce en pièce en fonction des besoins, en ville, chaque pièce semble posséder son luminaire. Cela ne signifie pas pour autant que tous les luminaires sont allumés en même temps, mais que l'habitude n'est plus de se déplacer avec un chandelier quand on change de pièce, mais bien d'en allumer un autre. Les luminaires ne sont d'ailleurs pas disposés de manière homogène dans l'habitation ; ils sont en général regroupés dans la pièce de l'âtre, permettant ainsi de les allumer directement au feu de cheminée.

La grande différence dans la répartition des luminaires entre la ville et la campagne peut aussi révéler des habitudes de déplacement différentes. Les lanternes qui sont utilisées pour s'éclairer à l'extérieur équipent près de 30 % des inventaires urbains contre seulement 15 % des inventaires ruraux. Cet écart pourrait indiquer dans un premier temps qu'on se déplace peu la nuit dans les campagnes. Paradoxalement, on peut aussi soulever plusieurs éléments qui rendent les déplacements nocturnes plus faciles en campagne qu'en ville. Les trajets de nuit peuvent en effet se dérouler sans recourir à un éclairage d'appoint, car celui qui est naturel – lunaire – est plus présent en campagne qu'en ville où l'étroitesse des rues limite la lumière de la lune. En ville, même si l'éclairage public se développe, il concerne, dans les années 1760-1770, surtout le centre-ville, les faubourgs ne profitent pas encore de cette innovation et les lanternes ne restent allumées dans le meilleur des cas que jusqu'à deux heures du matin et uniquement d'octobre à mars¹². Or c'est justement pendant la saison froide, lorsque les nuits sont longues qu'on observe un pic des actes criminels, surtout des vols. L'éclairage personnel, à l'aide de lanternes, est donc peut-être une réponse apportée au sentiment d'insécurité de certains habitants lors de leurs déplacements nocturnes.

Lorsqu'on aborde le thème de l'éclairage dans la société du XVIII^e siècle, il faut avant tout prendre en compte ce qu'était, non pas le rapport à la lumière, mais le rapport à l'obscurité. Comme il s'est généralisé dans nos sociétés, l'obscurité ne fait plus partie de notre quotidien ; or, il faut bien s'imaginer que ce rapport est encore inversé dans la société du XVIII^e siècle. On observe cependant à la fin de ce siècle un certain nombre d'évolutions concernant l'éclairage de l'espace public et privé. Nous avons relevé des disparités dans la fonction, le nombre et la répartition de ces luminaires ; ces disparités importantes prouvent que la qualité de l'éclairage était très variable à cette époque en fonction des ménages, parfois même inexistante en dehors du feu de cheminée dans certains foyers. Même s'il est vrai que ces disparités peuvent être attribuées en partie au prix des chandelles, elles

12. Sophie REULIN, *Rennes au clair de la lanterne, Naissance et diffusion de l'illumination publique au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, université de Rennes-2, 2006, p. 79.

révèlent surtout des façons très différentes de concevoir ce qu'est un «éclairage acceptable» en fonction des groupes sociaux. Si les paysans ou certains foyers urbains semblent très peu s'éclairer, c'est sûrement plus par habitude que par manque de moyens. L'obscurité est alors perçue comme une partie intégrante de leur quotidien et non comme une gêne.

Des campagnes miséreuses ? Que nous dit le mobilier métallique ?

En 2005, dans son étude sur les maisons rurales en haute Bretagne au XVIII^e siècle, Annie Antoine avait soulevé un paradoxe intéressant¹³ :

L'idée de départ [de l'étude] était de vérifier si l'habitat rural du XVIII^e siècle était réellement aussi repoussant que le suggèrent la plupart des descriptions faites à la fin du siècle ou dans la première moitié du XIX^e siècle. En effet, les peintres ne sont alors pas plus indulgents avec l'habitat que les voyageurs, et le paysan – sale, grossier, primitif – n'est guère mieux traité que sa maison. Ceci est d'autant plus surprenant qu'au même moment, des inventaires après-décès laissent imaginer un relatif confort : literie, mobilier, objets de cuisine... difficile à imaginer dans des habitats qui ne seraient que des taudis.

Nous nous joignons à cette interrogation en essayant d'apporter les quelques éléments de réponse qu'a pu fournir l'étude spécifique du mobilier métallique. Il est vrai que l'on retrouve dans le corpus rural des inventaires correspondants à des réalités matérielles et des niveaux de richesse très différents. Nous devons cependant essayer de nous garder de tout jugement de valeur et d'éviter de considérer comme pauvres des foyers dont la réalité matérielle semble, d'après nos référentiels actuels, trop précaire.

Si l'on compare les grandes catégories de mobilier métallique, la cuisine est sans conteste celle qui représente le plus gros investissement pour un ménage. C'est un équipement vital, ainsi, l'étude de ce mobilier peut nous renseigner sur la précarité d'un ménage. Malgré les niveaux de fortunes différents entre les grosses métairies, les fermiers et les journaliers, on retrouve une certaine homogénéité dans le mobilier de cuisine possédé chez les métayers et les fermiers. Chaque famille de métayer ou de fermier semble posséder au moins un certain nombre d'objets métalliques de base, notamment pour la cuisine, qui garantissent un confort minimum. On peut citer pour exemple l'inventaire de Jacques Lavandier, petit fermier dont la valeur de l'inventaire s'élève à 214 livres, mais qui possède tout de même une crémaillère, un trépied, une galettière, un poêlon, une marmite et un chaudron en laiton¹⁴. Le mobilier de cuisine de cet inventaire est certes basique, mais finalement semblable à celui d'une grosse métairie, qui

13. Annie ANTOINE, « Maisons rurales de Haute-Bretagne au XVIII^e siècle. Les débuts d'une enquête », *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 227.

14. Inventaire après décès de Jacques Lavandier, 8 mai 1772 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2B 712).

possédera les mêmes ustensiles en plus grand nombre. Du strict point de vue du mobilier métallique, les inventaires dont la prise totale dépasse les 200 livres (cela représente 83 % des inventaires ruraux) ne peuvent être considérés comme matériellement démunis.

Si pauvreté matérielle il y a, alors elle ne concerne pas toute la paysannerie bretonne, comme le disent les contemporains, mais uniquement une partie des ménages dont la somme des biens mobiliers est inférieure à 200 livres. Cette catégorie, qui représente 17 % des inventaires paysans, regroupe essentiellement des ouvriers journaliers ou des personnes dont la profession n'est pas précisée dans le document. Si se retrouvent dans cette catégorie des inventaires pourvus du même matériel que celui détaillé dans le précédent exemple, un certain nombre d'entre eux en semblent tout à fait démunis. C'est par exemple le cas de l'inventaire de Louise Clavier, dont le mobilier métallique se limite à deux cuillères en étain et un petit crucifix d'argent¹⁵. Même constat chez Anne Aubrit, qui ne possède qu'une seule marmite, sans une paire de chenets pour la poser¹⁶. Dans ces cas où le mobilier de cuisine est très spartiate, voire parfois inexistant, on peut se demander comment faisaient ces foyers pour assurer leur subsistance quotidienne. Empruntaient-ils le matériel de voisins ? Cuisinaient-ils avec ces derniers ? Étaient-ils exclusivement nourris par leurs employeurs ? À toutes ces questions, l'inventaire après décès ne permet pas de répondre. C'est seulement dans ces derniers cas que nous pouvons parler de pauvreté, car les situations matérielles ne s'accordent pas avec les standards de vie de l'époque et laissent donc imaginer des modes de vie précaires et inconfortables.

L'étude statistique du mobilier métallique retrouvé dans les inventaires permet de mettre en lumière des pratiques culturelles différentes entre ville et campagne dans le déroulement de la vie domestique. On s'aperçoit rapidement que l'hypothèse de la précarité des campagnes ne permet pas d'expliquer ce qui peut sembler être une apparente pauvreté matérielle au vu des modes de vie urbains. En effet, les foyers ruraux et urbains possédant les mêmes moyens financiers n'équipent pas leurs logements de la même manière. Cette dernière constatation soutient l'idée que la culture matérielle diffère de manière significative entre les populations des villes et des campagnes du XVIII^e siècle, tant dans les possessions que dans les pratiques quotidiennes.

Outillage agricole et pratiques culturelles

Qu'il s'agisse des récits de voyages, des rapports des intendants ou bien encore des cahiers de doléances, toutes ces sources semblent décrire en haute Bretagne des méthodes de culture arriérées. Arthur Young écrira

15. Inventaire après décès de Louise Clavier, 20 septembre 1771 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4B 1206).

16. Inventaire après décès d'Anne Aubrit, 23 juin 1773 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4B 1207).

par exemple dans son *Voyage en France* que «Le pays a un aspect sauvage [...] Vous avez peine à croire que c'est l'agriculture qui nourrit les habitants. S'ils vivaient de la chasse des animaux sauvages leur pays serait aussi bien cultivé» ou bien encore «Le tiers de ce que j'ai vu de cette province paraît inculte et presque le pays entier est dans la misère¹⁷». Le subdélégué de Vitré écrira quant à lui en 1784 «que tout ce département est dans un mauvais sol, que l'oisiveté et l'indolence y sont les vices les plus dominants, qu'il n'y règne aucune émulation¹⁸». L'ensemble de ces témoignages semble s'accorder sur les médiocres capacités agricoles de la paysannerie bretonne. Il est vrai que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, environ 30 % des terres du diocèse de Rennes ne sont pas mises en culture (contre 15 % en moyenne pour le reste du royaume)¹⁹. Si l'on souhaite en savoir plus sur les méthodes employées par les paysans pour la mise en culture, l'étude de l'outillage agricole peut s'avérer utile. Les inventaires donnant accès au matériel professionnel, il est possible de regarder un peu plus précisément quel était l'équipement de la paysannerie au moment où ces témoignages furent rédigés.

Les outils à main dans les travaux agricoles

Qu'il s'agisse d'un inventaire de gros métayer, de fermier modeste ou d'ouvrier agricole, le petit outillage à main inventorié est très semblable, la taille des exploitations ne semblant pas affecter la forme du petit outillage, mais seulement le nombre d'objets retrouvés. L'innovation technique dans le domaine de l'outillage métallique agricole paraît en effet très limitée et on ne trouve pas de corrélations entre la grande taille de certaines exploitations et la présence dans ces dernières d'un matériel plus performant. La productivité ne semble donc pas dépendre d'un facteur matériel, mais bien de la force de travail, c'est-à-dire du nombre de bras disponibles pour manier des outils relativement simples. On peut regrouper cet outillage à main en trois catégories. La première correspond aux outils employés dans le travail du sol (nous avons cependant exclu de cette catégorie les charrues qui ne sont pas des outils à main). Viennent ensuite les outils de récolte, servant aussi à moissonner les céréales; nous traiterons de la faux indépendamment du fait des nombreuses particularités de cet outil. Enfin, nous devons aussi évoquer les outils associés à des activités annexes comme le défrichage, la construction, le stockage, l'affûtage des outils ou encore le débit du bois.

La *bêche* et la *houe* forment le duo inséparable du travail du sol sans labour tracté. Ces deux outils permettent un travail du sol plus ou moins

17. Arthur YOUNG, *Voyage en France en 1787, 1788 et 1789*, t. II; *Le Travail et la production en France. Agriculture, commerce, industrie* [1^{re} éd. 1792], éd. Henri SÉE, Paris, A. Colin, 1931, p. 269-270.

18. Christine CHAPALAIN-NOUGARET, *Misère et assistance dans le pays de Rennes au XVIII^e siècle*, Nantes, CID éditions, 1989, p. 15.

19. Christine CHAPALAIN-NOUGARET, *Misère et assistance...*, 1989, *op. cit.*, p. 10.

profond en fonction de la forme des fers²⁰. La bêche (ou pelle à bêcher) permet un labour relativement profond en retournant et en brisant les mottes tandis que la houe ne permet qu'un travail de surface. La houe peut aussi passer après la bêche afin de briser les mottes retournées par ce premier outil. Ces deux outils sont toujours utilisés à reculons afin de ne pas piétiner la surface travaillée. On estime que cette méthode de labour manuel ne permet pas à un ouvrier de labourer plus de 2,5 ares par jour²¹, cependant, le travail effectué est plus précis qu'avec une charrue. Certaines bêches possèdent de lourds fers d'une trentaine de centimètres de long qui leur permettent aussi de labourer plus profondément que n'importe quelle charrue de l'époque.

Pour le travail de moissonnage, l'outil le plus répandu à l'époque est encore la faucille ; sous cette appellation générique peuvent être regroupés deux outils quelque peu différents : les *faucilles*, et les *volants*. La faucille est un instrument à lame dentelée très recourbée dont la soie est enfoncée dans un manche très court, de la largeur d'une main. Cet outil sert à scier les tiges des céréales qui sont maintenues par la main libre de l'ouvrier. Le volant désigne un outil relativement semblable à ceci près que la lame est plus fine et plus légère que celle de la faucille et qu'elle ne possède pas de dents : contrairement à la faucille, il coupe les tiges des céréales par percussion lancée et non par sciage²². L'emploi de ces deux outils ne nécessite pas une force physique importante ou un apprentissage particulier, ils pouvaient être utilisés par tout le monde, y compris les enfants. On estime qu'un ouvrier, muni d'une faucille ou d'un volant, pouvait moissonner une moyenne de 15 ares par jour si des femmes ou des enfants se chargeaient de le suivre pour lier les gerbes²³.

Ces deux outils ne doivent pas être confondus avec les *faucillons*, aussi parfois désignés comme des « faucilles à bois », il s'agit d'un instrument recourbé, semblable à une faucille, également doté d'une lame dentelée qui est cependant plus lourde et plus épaisse que celle de la faucille. Le faucillon est utilisé pour couper du petit bois, soit lors d'un défrichage, soit lors de la collecte de l'osier ou du noisetier dont on se servait pour la vannerie.

Ces quelques outils forment le matériel de base que l'on retrouve dans des proportions et des formes variables dans toutes les exploitations. Cet outillage peut sembler rudimentaire au premier abord, mais nous tenons à insister sur leur polyvalence et le fait qu'ils pouvaient en réalité servir à plusieurs types de besognes. En effet, les paysans ne possèdent pas toujours

20. Il existe en effet de très nombreuses formes de houe dont le nom est ici employé de manière générique pour désigner un type d'outil. La houe pouvait ainsi posséder un fer triangulaire ou rectangulaire plus ou moins long ou large ; le fer pouvait également être doté d'un nombre de dents variable.

21. Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural*, Paris, Fayard, 2006, p. 147-148.

22. Antoine PAILLET, *Archéologie de l'agriculture moderne*, Paris, Errance, 2005, p. 83.

23. Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural*, 2006, *op. cit.*, p. 586.

une gamme d'outils spécifiques complète permettant de réaliser tout type de travaux : il peut donc leur arriver de détourner la fonction première d'un objet. Cette polyvalence a déjà été abordée par Antoine Paillet dans *Archéologie de l'agriculture moderne*, qui la résume avec l'exemple de la bêche : « la même bêche dont la fonction est de labourer profondément en retournant la terre, peut effectuer une façon préparatoire pour une céréale ou des cultures potagères, creuser des tranchées de drainage ou défoncer un terrain à planter des vignes²⁴ ». Cette dernière considération peut aussi être tournée dans le sens inverse : plusieurs outils peuvent effectuer la même tâche.

La faux : un outil particulier

La mécanisation des campagnes a remis la faux dans les greniers, et avec elle les gestes techniques propres à sa fabrication, son maniement et son entretien. Aujourd'hui, elle ne sert guère plus qu'à faucher les orties qui envahissent les talus et à alimenter le folklore des fêtes des moissons. Nous avons peut-être quelque peu oublié ce que pouvait représenter cet outil très particulier pour les populations du XVIII^e siècle. À cette époque, les faux sont faites d'acier ; leur fer mesure entre 60 et 80 cm de long pour 7 ou 8 cm de large, il est légèrement courbé et s'effile de manière uniforme pour se terminer en pointe. Le côté du fer opposé au tranchant est recourbé sur environ 1 cm pour donner à la longue lame une meilleure rigidité. Ce fer est fixé sur un manche avec lequel il forme un angle de 90° pour le dos et environ 20° pour le plan de la lame. Ce manche mesure environ 1,50 m de long, y sont disposées dessus deux poignées, l'une à l'extrémité du manche, l'autre à 70 cm du premier ; la faux se manie donc à deux mains, suivant un mouvement de percussion lancée. C'est un outil tout à fait exceptionnel par sa métallurgie : en cela, il serait tout à fait incohérent de la comparer à une faucille, qui nécessite bien moins de connaissances et de temps de travail pour être forgée. Si cette dernière est forgée à partir d'un seul et même acier, ce n'est pas le cas de la faux dont le fer doit absolument réussir à conjuguer habilement rigidité et tranchant tout en étant à la fois léger et solide, ce qu'aucun acier de l'époque n'est capable de faire. Pour donner toutes ces qualités à une lame, les forgerons doivent donc associer deux aciers, l'un très tendre, l'autre plus dur, dans un « mille-feuille²⁵ ». Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit aucunement ici d'un alliage entre deux aciers, mais bien d'une succession de couches très fines, soudées entre elles sans que jamais les deux matériaux d'origines ne soient miscibles. Si une seule des centaines de soudures nécessaires à la forge de la lame est mal réalisée, l'outil risque de se fendre au premier choc. Forger une lame de faux est un

24. Antoine PAILLET, *Archéologie de l'agriculture moderne*, 2005, *op. cit.*, p. 69.

25. René TRESSÉ, « Le développement de la fabrication des faux en France de 1786 à 1827 et ses conséquences sur la pratique des moissons », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 1955, vol. 10, n° 3, p. 342.

travail très complexe comprenant des dizaines d'étapes, nécessitant des aciers d'excellente qualité et un savoir-faire particulier.

Contrairement à la faucille ou au volant, manier la faux demande de la force ainsi que la maîtrise du geste. Il faut en effet réussir à frapper les tiges relativement bas pour les couper nettement, mais en prenant garde à ne pas planter le fer dans la terre ou à le heurter contre une pierre, ce qui pourrait l'endommager. Utiliser la faux requiert donc un bon entraînement et une certaine force ; on peut donc facilement imaginer que cet outil était réservé aux hommes, contrairement aux faucilles et volants qui pouvaient être employés par tout le monde. Les faux pouvaient tout autant servir à faucher l'herbe pour les bêtes qu'à moissonner les céréales ; cependant, dans ce deuxième cas, cet outil pose deux problèmes. Là où les épis sont maintenus par la main de l'ouvrier lorsqu'il emploie une faucille, ces derniers tombent au sol lorsqu'ils sont fauchés, ce qui entraîne une perte de grain. De plus les tiges sont coupées très bas, bien plus bas qu'avec une faucille ; la faux ne laisse donc aucun chaume, propriété traditionnelle des pauvres après les moissons. Pour ces deux raisons, l'usage de la faux durant les moissons fut longtemps condamné²⁶. Afin de pallier le problème de l'égrainage lors des moissons, les faux sont peu à peu « armées », c'est-à-dire qu'elles sont équipées d'une légère armature de bois de quatre ou cinq longs doigts fixés au manche de l'outil ayant pour but de recueillir les tiges fauchées avant qu'elles ne tombent au sol. Ces tiges sont ensuite déposées sur les blés encore debout avant d'être liées en gerbes par les femmes ou les enfants. Grâce à cette organisation, un homme seul pouvait, s'il entretenait bien son outil, moissonner 40 ou 50 ares dans la journée, soit trois fois plus qu'avec une faucille.

Le soin à apporter à la faux est en effet plus grand que pour une faucille ; le fil de la lame s'altère très vite, il faut donc le « refaire » plusieurs fois par jour pour pouvoir faucher correctement. Pour entretenir le fil, le faucheur devait régulièrement le passer à la pierre, qu'il portait en général à la ceinture ; cette opération prend moins d'une minute et doit être exécutée plusieurs fois par heure pour garder un tranchant efficace. Puis, une ou deux fois par jour, le faucheur devait battre sa faux à l'aide d'un marteau et d'une enclumette aussi appelés « battements ». Cette opération permet de rendre au fil un profil homogène en corrigeant les impacts, mais aussi d'affiner ce dernier grâce au martelage. Le martelage est aussi à l'origine un phénomène d'écrouissage²⁷ de l'acier, qui le rend plus dur, plus prompt à trancher et plus facile à affûter ensuite à l'aide de la pierre.

La faux n'est pas un outil du XVIII^e siècle, elle existe sous des formes différentes depuis l'Antiquité, mais c'est à cette époque que l'on voit émerger les connaissances métallurgiques, la spécialisation des ateliers de

26. Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural*, 2006, *op. cit.*, p. 587.

27. Phénomène de durcissement d'un métal ou d'un alliage obtenu grâce à une déformation plastique (ici un martelage) du matériau.

production et le perfectionnement de l'outil qui verra son apogée tout au long du XIX^e siècle et durant le début du XX^e siècle, avant la mécanisation des campagnes. Dans l'intervalle chronologique que nous avons étudié, la faux cohabite encore avec les faucilles et les volants, et on ne la retrouve que dans les exploitations de moyennes ou grandes tailles ; le peu de faux « armées » retrouvées laisse penser que son emploi lors des moissons était encore limité.

Les outils de labour tractés

« Une charrue avec ses ustensiles », c'est bien souvent sous cette dénomination que sont désignées la plupart des charrues retrouvées dans les inventaires. Comment identifier avec plus de précision la forme de l'outil qui est décrit ici quand nous savons que la dénomination de charrue pouvait parfois être vulgairement employée pour désigner n'importe quel type d'outillage aratoire et notamment les araires ? Il semble que dans l'Ouest de la France, la culture sur billon soit privilégiée pour limiter les effets de l'importante pluviométrie²⁸. Or, la charrue se prête parfaitement à la préparation des sols pour cette culture, car elle « verse » la terre sur le côté, permettant la constitution des buttes. L'utilisation du sillon comme unité de mesure de la taille des parcelles témoigne de la prépondérance de ce mode de culture qui laisse à penser que l'outil aratoire majoritairement employé est bien la charrue et non l'araire, qui semble disparaître au cours du XVIII^e siècle²⁹. L'araire est en effet un objet symétrique ne renversant pas la terre, mais la soulevant et l'écartant sur une faible profondeur (10 à 15 cm) dans le but de couper les racines de l'herbe afin de la faire dépérir.

Dans certains cas, le greffier donne une description plus précise des « ustensiles » prisés avec la charrue : ainsi, dans l'inventaire de George Lafive, métayer à Tresbœuf, le greffier indique la présence de « trois charrues avec une paire de roualles, deux socs, un coutre et coutret³⁰ ». Cette description correspond à celle d'une charrue, c'est-à-dire d'un outil dont l'objectif est de labourer le sol en profondeur en soulevant la terre et en la retournant pour enfouir l'herbe. Les « charrues » doivent ici désigner le montant central en bois, c'est-à-dire l'*age* sur lequel est fixé le mancheron qui est la pièce de préhension permettant de maintenir l'outil. Le « coutre » et le « coutret » désignent des pièces métalliques positionnées devant le soc dont le rôle est de fendre la terre avant le passage du soc. Les socs désignent quant à eux la grosse pièce métallique destinée à soulever la terre. La charrue décrite ici ne semble pas posséder de versoir associé au soc : cela veut dire qu'elle ne pouvait pas retourner la motte une fois celle-ci soulevée. Ce cas

28. La culture sur billon désigne un mode de culture réalisé sur des petites buttes de terre de 15 ou 20 cm de hauteur.

29. Jean-René TROCHET, *Aux origines de la France rurale : outils, pays et paysages*, Paris, CNRS Éditions, 1993, p. 19.

30. Inventaire après décès de George Lafive, 10 septembre 1773 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4B 1207).

de figure semble encore assez fréquent à l'époque et implique qu'un ou deux autres ouvriers passent derrière la charrue avec des houes pour retourner les mottes³¹. Les charrues de George Lafive sont aussi équipées de «rouelles», c'est-à-dire de roues permettant de limiter les frottements entre l'outil et le sol. Il semble donc que dans ce cas précis nous soyons en présence d'un outil assez élaboré, ce que confirme le prix relativement élevé de l'ensemble, estimé à trente livres.

Les prix enregistrés par les greffiers pour des éléments désignés sous l'appellation de «charrues» sont en effet extrêmement variables, allant d'une livre pour certaines à environ une vingtaine pour d'autres. Il est toujours difficile d'évaluer le niveau d'usure d'un objet, qui en influence très certainement le prix. Si elle a certainement un impact, nous pensons aussi que le terme «charrue» désigne des outils semblables dans leur fonction, mais très inégaux dans leur perfectionnement, d'où des prix très variés. Ainsi, dans l'inventaire d'Ollivier Ernoul, fermier-laboureur, on retrouve une «charrue complète avec ses ustensiles» estimée 18 livres ainsi que «deux vieilles charrues» prisées ensemble 3 livres³². Si le prix d'une charrue ne semble jamais excéder une vingtaine de livres, elle n'est cependant pas présente dans toutes les catégories de la population paysanne comme le montre le tableau suivant, où la catégorie 1 correspond aux inventaires les plus pauvres (entre 0 et 200 livres), la catégorie 2 aux inventaires médians (entre 200 et 1 500 livres) et la catégorie 3 aux inventaires les plus riches (> 1 500 livres).

Tableau 2

Catégorie de prise des inventaires	Pourcentage d'inventaires équipés de charrues	Nombre moyen de charrues retrouvé par inventaire équipé
Catégorie 1 (essentiellement des ouvriers journaliers)	0 %	0
Catégorie 2 (essentiellement des fermiers et de petits métayers)	29,4 %	1,6
Catégorie 3 (les plus gros fermiers et métayers)	79,4 %	2,1
Total sur l'ensemble des inventaires paysans	41,2 %	1,8

31. Jean-René TROCHET, *Aux origines de la France rurale...*, 1993, *op. cit.*, p. 19.

32. Inventaire après décès d'Ollivier Ernoul, 24 janvier 1771 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4B 1322).

On remarque donc dans un premier temps que la charrue ne se retrouve que dans les inventaires de catégorie 2 et 3 et ce dans des proportions assez différentes. Un petit tiers des inventaires de catégorie 2 possèdent une ou plusieurs charrues. On s'aperçoit également que les inventaires de catégorie 3 sont en moyenne mieux équipés que ceux de catégorie 2. La catégorie 1 représente surtout les journaliers ou les tout petits fermiers qui n'ont pas besoin d'un tel matériel. Car il ne faut pas oublier que ce qui est le plus coûteux, dans la pratique du labour tracté, ce n'est pas la charrue en elle-même, qui coûte très cher, mais le cheval, indispensable à la traction. Or, beaucoup de petits fermiers ne possèdent tout simplement pas assez de terrain pour investir dans ce type de matériel, ni l'animal nécessaire. On peut alors supposer que la totalité des travaux de labour se faisait à la bêche ou à la houe, ou bien qu'ils avaient recours à un laboureur possédant le matériel.

La question de la possession d'armes par les populations paysannes

L'étude des inventaires paysans révèle que dans les campagnes, environ un foyer sur trois possède une arme à feu ; cette présence, entre 1770 et 1773, est particulièrement étonnante, car leur possession par les paysans est théoriquement interdite à partir de 1769. Suite à des plaintes de seigneurs concernant le braconnage et la criminalité liée à l'usage de fusils, Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, commandant en chef de Bretagne, ordonne le désarmement des campagnes, y compris des milices côtières. En 1770, les paysans n'ont donc théoriquement plus le droit de posséder des armes à feu chez eux. Or, on constate que ce n'est pas le cas et que malgré l'interdiction, ils ne prennent même pas le soin de soustraire ces armes à la vue des greffiers durant les inventaires.

Si, en ville, nous avons pu voir que les armes circulent très facilement grâce aux marchands d'armes ou à ceux qui en font la contrebande, la provenance des armes en campagne a peut-être une autre origine, le service aux armées. La présence de sabres ou de baïonnettes, objets essentiellement militaires, dans les campagnes, suggère qu'une partie de l'armement provient de fournitures militaires. Il semble que certaines de ces armes soient donc liées à l'existence de milices côtières, notamment dans la région de Châteaugiron, lieu qui n'est cependant pas précisément en bordure de mer...

L'affaire du désarmement des campagnes est loin de faire l'unanimité, et les arguments de ceux qui se sont opposés à cette mesure nous renseignent, tout autant que les raisons de ce désarmement, sur l'usage que les populations pouvaient faire de ces armes. Ainsi M. Le Prestre, avocat général du roi au parlement de Bretagne, considère que la possession d'armes permet justement de limiter la criminalité dans les campagnes en offrant la possibilité aux paysans de se défendre. La protection des personnes et des biens est la principale raison invoquée par les autorités locales en faveur de la possession des fusils qui permettrait de se défendre contre les chiens

enragés, les loups, les voleurs ; même les « descentes anglaises » sont invoquées³³. À en croire ces arguments, il semble que toutes les armes retrouvées dans les inventaires paysans ont un rôle uniquement défensif. Mais ces acteurs minimisent peut-être des utilisations plus inavouables de ces fusils comme le braconnage, le brigandage ou d'autres activités criminelles. Dans tous les cas, il semble que les paysans soient attachés à la possession de ces fusils qu'ils considèrent comme un moyen d'assurer de manière autonome la sécurité de leurs biens et de leurs proches.

Un bon nombre des armes à feu ne sont pas décrites comme étant fonctionnelles ou en bon état par les greffiers. On retrouve par exemple « un très mauvais fuzil » dans l'inventaire de Julien Lefeuvre³⁴, « deux mauvais fusils » chez Jan Renault³⁵, ou encore « un pistolet sans sa batterie » dans l'inventaire de Joseph Pepin³⁶. Ainsi, pour la totalité des armes à feu présentes dans les inventaires, 36 % sont décrites comme « mauvaises », « très mauvaises », « vieilles », « usées » ou encore comme ayant un élément manquant, leur prix ne dépasse alors pas les cinq livres. On peut donc tout à fait douter de la capacité de ces armes à pouvoir faire feu et donc supposer qu'elles avaient plus un rôle dissuasif qu'effectif. Cette dernière considération est corroborée par le fait que dans les inventaires signalant des fusils on retrouve très peu de munitions, et encore moins de poudre pour les faire fonctionner.

La Bretagne de la fin du XVIII^e siècle est donc décrite par ses contemporains comme souffrant d'un manque d'optimisation des terrains et des techniques agricoles. Malgré ces handicaps structurels, elle jouit d'un climat favorable et de terres aux rendements plus que corrects, quoi qu'ils en disent. La province subvient largement aux besoins alimentaires des villes et des campagnes, en plus de fournir les matières premières nécessaires aux travaux textiles. La production des campagnes bretonnes est donc loin d'être insuffisante, et, sur ce sujet, les témoignages semblent quelque peu noircir la réalité. Il ne faut cependant pas, par souci de rééquilibrage, en souhaitant nuancer ces propos, tomber dans une idéalisation des campagnes de l'époque. Le matériel agricole retrouvé dans les inventaires permet d'entrevoir la réalité du travail dans les champs dont une grosse partie, y compris les travaux de labour, se fait encore à la main. Les instruments de labour tractés semblent être de perfectionnements très inégaux et n'apparaissent que dans 41 % des inventaires. Même constat pour les moissons qui se font encore majoritairement à la faucille, bien que la faux soit présente sur les grandes

33. Julien LE LEC, *Les armes en Bretagne sous l'Ancien Régime. Étude menée à travers les arrêts sur remontrance du parlement de Bretagne, 1554-1789*, mémoire de maîtrise d'histoire, université de Rennes 2, 2015, p. 57.

34. Inventaire après décès de Julien Lefeuvre, 23 octobre 1770 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2B 706).

35. Inventaire après décès de Jan Renault, 14 février 1771 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2B 708).

36. Inventaire après décès de Joseph Pepin, 5 mars 1773 (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2B 715).

exploitations. Il est clair que le niveau technique de l'agriculture bretonne n'est pas optimal, mais est-ce bien différent dans le reste du royaume ?

Pour ce qui est du confort des intérieurs et de l'équipement domestique, la très grande majorité des ménages semblent disposer d'un matériel, certes assez basique, mais complet, pour équiper le foyer et pour faire la cuisine. Cette dernière constatation ne permet pas de soutenir la thèse de campagnes se trouvant globalement dans une grande détresse matérielle, mais au contraire celle de la démocratisation progressive d'un relatif confort. L'étude statistique du mobilier métallique permet donc d'accéder à des aspects très différents de la culture matérielle d'une population. Pourtant, l'étude du petit mobilier, de la « quincaillerie » valant quelques sous, est souvent délaissée par les études se basant sur les inventaires après décès. Les résultats obtenus ne peuvent qu'inciter à prendre en compte ce mobilier particulier, et même à élargir l'étude au petit mobilier de bois ou de terre, afin d'obtenir une lecture plus fine de la culture matérielle d'une population.

Antonin HERGAULT